

*Immigration—Loi*

Guerre mondiale, nous avons accepté 500 000 réfugiés: 40 000 Hongrois, 7 000 Ougandais, 100 000 Vietnamiens et bien autres. Nous avons toujours accepté de nombreux réfugiés. La chose ne devrait pas nous effrayer. Efforçons-nous de régler le problème sur le plan international.

• (1640)

Comme ma mère disait, rien n'est plus important que sa réputation. Cela vaut pour une personne et aussi pour un pays. La réputation du Canada a une valeur inestimable sur le plan international. Nous jouissons d'une des meilleures réputations au monde. Nous ne voulons pas la perdre. Nous devons étudier le projet de loi C-55 avec soin. Je recommande donc à mes électeurs de ne pas oublier les obligations envers les réfugiés que nous avons assumées aux Nations Unies et devant le monde entier. Ne nous laissons pas forcer à adopter un projet de loi médiocre. Il importe d'examiner cette mesure consciencieusement. Je n'insisterai pas sur tous les avantages et les inconvénients de ce projet de loi. On l'a déjà fait au cours du débat. On s'est rendu compte qu'en adoptant rapidement un projet de loi dans un moment de panique, on se retrouve avec une loi imparfaite. On pourrait adopter une nouvelle Loi sur les mesures de guerre. Personne ne le souhaite.

Je voudrais rappeler aux Canadiens que nous sommes un pays d'immigrants. Je suis un immigrant d'Écosse. D'autres Canadiens sont originaires de divers pays du monde. Les immigrants qui arrivent au Canada ont aidé à créer des emplois et ont fait tourner l'économie depuis la Seconde Guerre mondiale. Il ne faut pas l'oublier. Nous ne devrions pas adopter cette attitude, dire que, une fois entrés, nous allons leur fermer la porte. N'oublions pas que nous avons encore besoin d'immigrants; il nous faut des immigrants honnêtes et sincères et un régime équitable.

Je vais maintenant colorer mon intervention d'un peu d'esprit de parti et rappeler à mes électeurs qu'ils ne devraient pas faire confiance au gouvernement. Il était au courant depuis deux ans du rapport du rabbin Plaut sur les réfugiés. En 1985, dans son cinquième rapport à la Chambre des communes, le comité a présenté des recommandations. Ces abus se produisent depuis des années. J'ai posé à la Chambre en 1982 une question au sujet des conseillers en immigration. J'étais allé peu de temps auparavant à Hong Kong où j'ai vu et entendu parler d'individus sans scrupules qui exploitaient de pauvres diables désespérés qui voulaient venir au Canada. Ce problème existe depuis longtemps. Quand les députés d'en face prétendent que c'est l'opposition qui les empêche d'agir en ce domaine, ils disent des bêtises. Le Parlement compte 209 ministériels alors que nous ne sommes que 73 dans l'opposition. C'est tromper la population que de prétendre que le gouvernement n'a rien pu faire auparavant au sujet de ce projet de loi par la faute de l'opposition. Je pense que le gouvernement voulait rappeler le Parlement pour faire adopter la loi sur les médicaments brevetés. Ce projet de loi veut dire à mon avis que les gens vont payer plus cher. Le projet de loi sur les médicaments brevetés, c'est une enveloppe destinée à Ronald Reagan et à l'administration américaine, pour les remercier de ce qu'ils ont fait dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Voilà ce que c'est. Ce projet de loi n'est pas bien vu au pays. C'est une gratification destinée au lobby des produits

pharmaceutiques et à ses amis américains. Je prie mes électeurs d'en tenir compte quand ils jugeront la décision prise par le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) de rappeler le Parlement.

Nous n'oublierons pas qu'il y a quelques mois, le premier ministre a accueilli les Tamouls à bras ouverts, en leur disant qu'ils étaient les bienvenus au Canada. Puis, tout à coup, voici qu'il arrive un nouveau plein bateau, cette fois de Sikhs, et il rappelle le Parlement. Nous lançons la marine à la recherche d'un autre bateau qui devait venir, alors qu'il se trouvait ailleurs. Quelle situation ridicule.

Ce que je constate, c'est que le gouvernement rappelle le Parlement pour enflammer l'opinion publique sur cette question, dans le but de faire voir qu'il sait prendre des décisions, de remonter sa cote de popularité qui en a pris un sale coup. Mes commettants ne s'y laissent pas tromper. Ils ne sont pas bêtes à ce point.

Il y a deux ou trois autres choses de caractère général que je tiens à dire. Angus MacInnis, qui représentait la circonscription de Vancouver—Kingsway, est une de mes idoles parce qu'en 1944 il a tenu tête à la Chambre, quand le gouvernement canadien déportait les Nippo-Canadiens, qu'il les mettait dans des camps de concentration et qu'il s'emparait de leurs biens. Il a fait front contre un mouvement que sa femme, Grace MacInnis, a plus tard appelé un déferlement de l'opinion publique. Il arrive malheureusement que notre population se laisse exalter, et alors un déferlement de l'opinion cherche à nous faire adopter de mauvaises lois. Comme le disait Edmund Burke il y a 200 ans, mon travail consiste à fournir mon jugement à mes électeurs. Selon moi, nous devons modifier le système d'immigration. Nous devons le rendre plus juste et plus rapide; les délais sont excessifs. Nous devons prendre des mesures contre les passeurs. Comme l'a dit le député de Spadina, nous devons définir soigneusement le phénomène. Avons-nous affaire à des religieuses qui viennent en aide à des réfugiés d'Amérique centrale à la frontière à Buffalo ou à des types qui cherchent à s'enrichir en affrétant un bateau sordide en Allemagne, ou à des conseillers en immigration sans scrupule? Il faut se pencher très attentivement sur cette question.

Les Canadiens ne doivent pas oublier non plus que ce problème n'est pas près de disparaître. Il s'agit d'un problème d'un genre nouveau. Aujourd'hui, l'avion nous transporte très rapidement d'un pays à l'autre. La télévision est partout et tous peuvent constater à quel point il fait bon vivre au Canada. Le tiers monde affronte une crise de l'endettement, ses économies déjà si pauvres s'appauvrissent davantage. Il se peut que cette conjoncture donne aux Canadiens l'occasion de comprendre que les problèmes d'endettement et de sous-développement du tiers monde ne leur sont pas étrangers et les touchent directement. Ils prennent la forme de réfugiés et de nouveaux arrivants au Canada. Bref, il ne s'agit pas d'un problème qui va disparaître. Nous devons adopter un projet de loi. Quant à moi, je favorise l'adoption d'un projet de loi. Mais ce n'est pas le projet de loi C-55 qui nous donnera la solution. Comme l'a souligné le député de Spadina, le projet de loi C-55 ne renvoie pas les demandeurs du statut de réfugié à une commission du statut de réfugié. Il va à l'encontre de certains principes des traités de l'ONU que nous avons signés, alors que d'autres